

BULLETIN D'INSCRIPTION
à envoyer COMITE 28 HANDBALL avant le 30 Mai 2019
espace MARGAUX— ZA la tisonnière— 28500 GARNAY

Nom : Prénom :

Né (e) le : Club : Poste :

Adresse :

Code postal : Ville :

Port jeune : Tél fixe :

mail :@.....

port père : port mère :

Personne à prévenir en cas d'urgence (si différente) :

Nom : Qualité :

Tél fixe :Port :

Arrivée au séjour : dimanche soir àheures
 en voiture en train

Autorisation parentale et attestation de natation

Je soussigné (e) (père, mère, tuteur)atteste que
..... sait nager ne sait pas nager

N° SS : - - - - -

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et autorise mon enfant à participer au séjour sportif VAC'HAND organisé par le comité 28 se déroulant au château des vaux. Une fiche sanitaire de liaison sera remise au début du séjour au responsable.

En cas d'accident, j'autorise le responsable du séjour à prendre toutes les mesures d'urgence pour une intervention chirurgicale avec anesthésie générale.

J'autorise l'encadrement à diffuser la photo de mon enfant sur le site du comité et le compte fermé facebook. (rayez si désaccord)

Fait à : Le :/ 2019

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

VAC'HAND

du 7 au 12 JUILLET 2019

SEJOUR SPORTIF

9/12ans

au château des vaux



OBJECTIFS DU SEJOUR

Le comité 28 de handball propose un séjour sportif aux jeunes filles et garçons âgés de 9 à 12 ans.

L'objectif de ce séjour est d'allier le perfectionnement de la pratique du handball à la détente via des activités de plein air ludiques.

Aussi, ne tardez pas pour nous retourner votre bulletin d'engagement !!! A l'issue, vous recevrez des documents pour finaliser le dossier.

REGLEMENT ET MODALITES D'INSCRIPTION

Les personnes qui participent au séjour sont tenues de respecter le règlement intérieur. La réservation n'est effective qu'après réception du bulletin d'inscription accompagné de 100 euros (arrhes) et de l'autorisation parentale remplie et signée. Celle-ci autorise le jeune à participer à toutes les activités du séjour et permet à l'encadrement de prendre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident nécessitant une intervention chirurgicale avec anesthésie générale. Le stage accueille des joueuses et joueurs âgés de 9,10,11 ou 12 ans à la date du début du séjour. Les stagiaires doivent être couverts par une assurance RESPONSABILITE CIVILE et INDIVIDUELLE ACCIDENT. (attestation à fournir). Un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport ainsi que la photocopie de la licence du jeune doivent être obligatoirement fournis au début du séjour ainsi que la fiche sanitaire.

Le comité 28 décline toute responsabilité en cas de pertes, de vols d'objets personnels (jeux, bijoux, portables...) et toute détérioration du matériel ou des locaux seraient à la charge des familles. Pour assurer une bonne récupération, les portables seront remis au responsable entre 22h00 et 9h00

PAIEMENT

Le montant total du séjour (420 euros) doit être soldé avant le 15 Juin 2019. Possibilité de payer en plusieurs fois (à l'ordre du comité 28 hb). Le comité 28 fournira une attestation de paiement pour le remboursement par le C.E en fin de séjour.

Le montant de réservation (arrhes) est de 100 euros. Les chèques ANCV sont acceptés. (5 euros en sus pour frais de dossier)

DESISTEMENT

Avant le 1er juin 2019 : remboursement des arrhes moins 50 euros de frais de dossier.

Entre le 1er juin et le 15 juin 2019: les arrhes sont conservés par le comité

Après le 15 juin 2019 : le cout total du séjour est acquis par le comité 28. Un certificat du médecin sera demandé en cas de désistement pour cause médicale. Dans ce cas uniquement, la moitié du cout du stage sera remboursé

Le comité 28 se réserve le droit, une semaine avant le début du séjour d'annuler ce dernier contre remboursement en cas de force majeure ou pour défaut de remplissage.

Le comité se réserve aussi le droit d'exclure un jeune dont la conduite et les agissements nuiraient au bon déroulement du séjour. Une telle mesure ne donnerait lieu à aucun remboursement des frais engagés par la famille.

ENCADREMENT TECHNIQUE

- 1 Cadre Technique Fédéral
Brevet d'état + B.E.E.S.A.P.T
- 1 Entraîneur
Diplômé Niveau 3 fédéral
- 2 animateurs (rices)
Diplômés B.A.F.A et fédéral

Les activités de plein air sont encadrées par des moniteurs tous diplômés et autorisés par les instances à exercer.

Le séjour est agréé par le ministère Jeunesse et Sports.

JOURNEE TYPE

- 7h45 FOOTING
- 8h45 petit déjeuner
- 10h00 HANDBALL
- 12h30 Déjeuner
- 14h30 Activités plein air, jeux
- 19h00 diner
- 20h30 matches HANDBALL

VAC 'HAND c'est :

- plus de 15 heures de pratique de HANDBALL avec utilisation de la vidéo, arbitrage
- Des activités ludiques et sportives : ACCROBRANCHE, VTT,° TELESKI..
- Un après-midi au parc aquatique de FONTAINE SIMON.
- ° mon enfant sait faire du VTT OUI NON
- ° mon enfant fournira son VTT OUI NON

Une ambiance rythmée par le sport et la détente !!!

DEBUT DU SEJOUR : Dimanche 7 Juillet à 18h00

FIN DU SEJOUR : vendredi 12 Juillet à 17h00

Le rdv est fixé au Château des vaux

Renseignements: Mr GIOAN CTF 28

06.62.90.29.15

POUR SE RENDRE AU CHÂTEAU DES VAUX



Commune de ST MAURICE/ST GERMAIN
(28240)

Tél : 02.37.53.70.70

Site :

<http://chateaudesvaux.apprentis-auteuil.org/>

mail : admissions.notre-dame@apprentis-auteuil.org.